



SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN FERRIFERE
25 JUIN 2009

Présents:

Christian Eckert, président de la CLE
Stéphanie Griès, CR Lorraine
Châu Ton, CR Lorraine
Sébastien Van Waefelghem, CR Lorraine
Laurène Brégeault, ISL Environnement
Magali Barnier, AERM
Patrick Neu, Arcelor Mittal Florange
Philippe Larivière, CG 54
Guillaume Giro, CG 55
Patrick Hamm, DDE 55
Julien Bacari, DDASS 57 représente également la
DRASS Lorraine
Daniel Guilhen, PNR Lorraine
Olivier Bertrand, CCI 57
Alain Even, CCI 54
Jean-François Tonnelier, CMA 57
Pierre Keller, Mairie d'Amanvillers
Hervé Salvé, FDPPMA 55
Guy Saprani, Fédération Pêche 54
Marcel Philippon, AAPPMA Thionville
Denis Schitz, Mairie de Tressange
Marc Lemoine, Chambre d'agriculture 55
Sébastien André, Chambre d'agriculture 54
Sébastien Claude, Chambre d'agriculture 54
Jean-Marie Delrue, DIREN Lorraine
Jacques Alliot, DIREN Lorraine
Pierre-Louis Tisserant, DDAF de Moselle
Samantha Philippe, DRE Lorraine
Guillaume Colinmaire, CR Lorraine
Fabrice Collinet, CR Lorraine
Philippe Fischesser, Mairie de Domprix

Jean-François Damien, Mairie du Grand Faily
Benoît Bronique, Mirabel-LNE
Morgane Pitel, EPAMA – SIAC
Christian Ariès, CG 54
Pascal Veret, ONEMA Sd 54
Yannick Jouan, FLAC
Séverine Lavoux, SDAA 54
Emilie Leboeuf, CG 57
Céline Dyrda, CG 57

Excusés (9) :

Aline Belet, FREDON Lorraine
Yann Dacquay, DRAF Lorraine
Mario Morena, Mairie de Nilvange
Dominique Anquez, ARMUE
Henri Boguet, Mairie de Fontoy
François Brelle, SIE Mangiennes
Cristophe Caput, Mairie de Dommary
Baroncourt
Didier Monnier, ONEMA
Lucien Mazzocco, SIEP
Carole Peureux, CRCI
Jean-Luc Janel, DDEA 54
Bernard Brunette, CC2R
Jean Klop, CA Portes de France – Thionville
J. Ronsin, CA Portes de France – Thionville
Marie-Pierre Laigre, DIREN
Michel Aguilhaume, BRGM
Simon Stachowiak, Mairie de Tucquegnieux

Ordre du jour :

- Point 1 : Evaluation environnementale (avancement de la séquence 1)
- Point 2 : Proposition de scénarios alternatifs
- Point 3 : Inventaire des zones humides (avancement de l'élaboration du cahier des charges)
- Point 4 : Mise en œuvre du SAGE (avancement des travaux du GT juridique)

La réunion est présidée par Christian Eckert, président de la CLE.
Un document de séance a été distribué.

Point n°1 : Evaluation environnementale

Laurène Brégeault présente les travaux réalisés par le bureau d'études ISL Environnement de la première séquence de l'évaluation environnementale :

- Point 1 : Rappel méthodologique
- Point 2 : Articulation d'autres plans et programmes avec le SAGE
- Point 3 : État initial du territoire
- Point 4 : Le scénario tendanciel sans mise en œuvre du SAGE

Christian Eckert rappelle que les premiers éléments du SCOT Nord Meurthe et Moselle sont à venir. Une mise en réseau avec les acteurs du SAGE est nécessaire.

Yannick Jouan signale que des secteurs en bon état, tels que des réservoirs biologiques, pourraient être impactés et dégradés à l'avenir. Il cite l'exemple des prélèvements sur le Dorlon.

Christian Eckert rappelle que les ressources souterraines sont abondantes et qu'il faut privilégier les prélèvements d'eau souterraine. Il faut insister sur l'enjeu n°6 de sécurisation de l'AEP.

Guillaume Giro remarque que le scénario tendanciel présenté est pessimiste. Il demande des précisions sur les données chiffrées. Il précise que l'urbanisation en particulier est différente en Meuse et qu'il faudrait zoner les différents scénarios tendanciels.

Laurène Brégeault précise que des données chiffrées ont été utilisées pour réaliser cette première séquence mais qu'elles ne sont pas toujours exhaustives. Le rapport final sera plus précis. Des documents cartographiques seront réalisés.

Christian Eckert précise que le scénario tendanciel est effectivement pessimiste en raison d'une situation initiale très dégradée, par exemple les dispositifs d'épuration étaient quasi inexistantes, la pollution industrielle lourde. Maintenant, les secteurs lourdement touchés font l'objet de mesures de restauration. Il faut toutefois accentuer les efforts. L'ambition collective doit s'accroître.

Guy Saprani rappelle l'importance du SAGE, élément fédérateur dans cette volonté de reconquête des milieux. Il met l'accent sur la disparition des zones humides et sur l'utilisation des agro-carburants, sur les problèmes de sorties de drainage, d'intrants et de phytosanitaires.

Christian Eckert précise que l'étalement urbain n'est pas très important sur le territoire, ce qui favorise peut être une meilleure qualité de vie.

Point n° 2 : Proposition des scénarios alternatifs

Stéphanie Griès et Châu Ton présentent les scénarios alternatifs définis par les groupes thématiques de travail.

Yannick Jouan rappelle que les mesures concernant les étangs devront être liées à des zonages précis, en fonction de la sensibilité des milieux.

Concernant la préconisation d'étudier la possibilité d'utiliser le puits d'Errouville III pour le soutien de la Crusnes, Guy Saprani demande des précisions sur la qualité de l'eau dans le puits Errouville III.

Christian Eckert n'a pas de données précises à communiquer en séance¹. Par ailleurs, il rappelle que les propositions de mesures sur la Crusnes s'inscrivent dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Une réunion à l'échelle du bassin versant de la Crusnes a eu lieu en octobre 2008. Le syndicat des eaux d'Audun le Roman n'ayant pu assister à cette réunion, Christian Eckert a rencontré à ce sujet son président, Jean Onyzuk en février 2009. Le compte rendu de cet entretien a été envoyé aux membres de la CLE et évoqué à la séance plénière de la CLE du 30 mars 2009.

La mise en oeuvre de cette préconisation sera conditionnée à la réalisation de mesures permettant de définir son impact sur les sources en aval exploitées pour l'AEP et sur la Crusnes.

Cette question a été également abordée à la réunion du bureau de la CLE du 21 avril 2009 avec le chef de MISE 54.

Point n° 3 : Inventaire des zones humides (avancement de l'élaboration du cahier des charges)

Sébastien Van Waefelghem présente les résultats de son stage :

- Recensement des données
- Proposition de la typologie de l'inventaire
- Proposition des critères de l'inventaire

Yannick Jouan précise qu'il faut se reporter au Code de l'environnement et ne pas confondre zones humides et milieux aquatiques.

Point 4 : Mise en œuvre du SAGE (avancement des travaux du GT juridique)

Christian Eckert présente deux options pour la structure porteuse du SAGE :

- option 1 : Institution interdépartementale
- option 2 : Syndicat Mixte ouvert

Les départements ont été sollicités par courrier pour émettre un avis sur ces propositions.

- Le département de la Meuse (55) est défavorable à la création d'un EPTB que ce soit sous forme d'une institution interdépartementale ou d'un syndicat mixte ouvert pour porter la mise en œuvre du SAGE. En effet, la Meuse malgré sa position dans le bassin versant du bassin ferrifère n'a été que très peu concernée par l'activité minière. De plus, le conseil général de la Meuse adhère

¹ Précision postérieure à la réunion : la qualité de l'eau du puits Errouville III fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la surveillance du bassin ferrifère. Les chroniques semestrielles du BRGM sont envoyées par mail aux membres de la CLE.

déjà à 3 EPTB : l'EPAMA, l'Entente Marne et l'Entente Oise-Aisne, structures relativement « lourdes ».

Guillaume Giro précise que si une structure porteuse doit être mise en place, un débat en assemblée devra avoir lieu pour prendre une décision.

- Le département de la Meurthe et Moselle (54) oriente son choix vers une institution interdépartementale car ce type de structure n'interdit pas d'associer les différents partenaires selon les domaines ou les secteurs géographiques traités tout en permettant une maîtrise des décisions stratégiques.

Christian Ariès rappelle que la CLE réunit déjà l'ensemble des acteurs. Il précise que la structure pourrait être directement opérationnelle sans attendre une reconnaissance EPTB.

- L'assemblée départementale de Moselle (57) se positionnera au mois de septembre 2009.

Christian Eckert indique que le choix de la structure porteuse du SAGE s'orienterait donc vers une institution interdépartementale. Concernant la reconnaissance en EPTB de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE et de l'EPAMA, le préfet devra trancher.

Morgane Pitel précise que le dossier de reconnaissance de l'EPAMA comme EPTB sera présenté au comité de bassin le 29 juin. La CLE pourrait notamment siéger à l'EPAMA pour faciliter la coordination des actions.

Les documents présentés en séance, ainsi que les comptes-rendus, sont mis en ligne sur le site Extranet de l'évaluation environnementale du SAGE bassin ferrifère, mis à disposition par ISL Ingénierie.

Connexion: <http://extra.isl.fr>

login: SAGEFerrifere

mdp: taaBPsr